

CONSEIL GÉNÉRAL • CDD à répétition

## Une employée à réintégrer

Le tribunal administratif de Pau vient de donner satisfaction à une ancienne employée du conseil général, Shéhérazade Cabanel, qui était attachée au groupe socialiste.

Le tribunal a considéré que le président du conseil général avait commis « une erreur de droit » en ne transformant pas le dernier contrat à durée déterminée de l'employée - le dix-septième en dix ans en contrat à durée indéterminée.

Le département dispose d'un délai de deux mois, soit pour constater que l'employée est liée par contrat à durée indéterminée, soit pour signer

ce contrat. La collectivité est également condamnée à verser 1 000 euros pour les frais de procédure. M<sup>r</sup> Antonin Le Corno, avocat de Shéhérazade Cabanel souligne dans cette affaire « l'extrême efficacité » de la juridiction administrative. Saisie fin 2008 du dossier, elle a pris une décision en référé au début de l'année et rendu son jugement au fond cinq mois plus tard.

### «Un poste adapté à ses compétences»

« Je suis heureuse que la justice ait donné raison à la demande d'inté-

gration de Shéhérazade Cabanel », a réagi la conseillère générale Josy Poueyto (Modem, ex-PS). « J'ai toujours été à ses côtés car elle était la victime de choix stratégiques politiques indignes d'élus qui se réclament par ailleurs attentifs et proches des salariés. L'humanisme ne se décline pas, il se pratique et se partage ».

L'élue paloise estime qu'« il appartient désormais au président du conseil général de nommer Shéhérazade à un poste adapté à ses compétences afin qu'elle retrouve la dignité qui lui revient. Elle me trouvera là aussi à ses côtés ».